



*EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET
MILIEUX ASSOCIES*

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres votants: 62

Votes: Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, dûment convoqués, se sont réunis sous la Vice-Présidence de Monsieur Pierre JOLY, en la salle du champ de Foire à Saint-André-de-Cubzac.

Date de convocation : 31 aout 2021

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents :

Mmes COLMONT-DIGNEAU, DE FRANCOIS, MAILLET, MARTIN, ;
MM. BOTTON, BRISSET, CAVALEIRO, ESCHENBRENNER, GALLIER, GAYRARD,
GERVREAU, GHESQUIERE, Jean-Paul JOLY, Pierre JOLY, LABRIEUX, LAPORTE, NIVARD,
PRADEAU, RODRIGUEZ, TABONE

Etaient représentés :

Mmes SAINTOUT (pouvoir à M. LAPORTE),
MM. DUCOUT (pouvoir à M. CAVALEIRO), ESCOTS (pouvoir à Mme. DE FRANCOIS),
FONMARTY (pouvoir à Mme. MARTIN), GANELON (pouvoir à M. ESCHENBRENNER),
LAUMONIER (pouvoir à M. BOTTON), RIVEAU (pouvoir à M. LABRIEUX)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées:

Etaient présents :

Biosphère Environnement, Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Chambre d'Agriculture de Gironde, Comité Départemental des Pêches Maritimes et élevages marins Charente-Maritime, Conseil Départemental des Associations familiales Laïques, Conservatoire de l'Estuaire, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde, la fédération des chasseurs de la Charente-Maritime, la Fédération des chasseurs de la Gironde, les plaisanciers de Royan, la SEPANSO, l'UNICEM, Vivre avec le fleuve

Etaient représentés :

Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Gironde (pouvoir au Conservatoire de l'Estuaire), CCI de la Gironde (pouvoir à la Chambre d'Agriculture de Gironde), Collectif Estuaire (pouvoir à la SEPANSO), Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (pouvoir à l'UNICEM)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics:

Etaient présents :

Agence de l'eau Adour-Garonne, Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres, DDTM de Gironde, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Grand Port Maritime de Bordeaux, OFB - service départemental de Gironde, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Préfecture de la Gironde

Etaient représentés :

DDTM 17 (pouvoir au GPMB), DDTM 33 (1 pouvoir à l'Agence de l'eau Adour-Garonne), Direction Départementale de Protection des Populations de la Gironde (pouvoir à la Préfecture de Gironde), DIRM (pouvoir OFB - service départemental de Gironde), DREAL (1 pouvoir au Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres), M. le Chef de la MISEN de la Gironde (pouvoir à la DDTM de Gironde), OFB - Service Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à au Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis), Préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne (pouvoir à la DREAL Nouvelle-Aquitaine),

Délibération N°2021-03 : Composition du Bureau de la CLE

Vu les articles R212-31 et R213-32 du Code de l'Environnement ;

Vu les Règles de fonctionnement de la CLE ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique. d'adopter la composition du bureau de la CLE ci-après :

Madame Got, Présidente de la CLE

Monsieur Joly, Vice-Président de la CLE

Parmi le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Mme Cassou-Schotte (Bordeaux Métropole), M. Cavaleiro (Département Gironde), Mme. Colmont-Digneau (SMBV Artigue et Maqueline), Mme De François (commune de Parempuyre), M. Feron (SMBV Centre Médoc Gargouilh), M. Ghesquière (SMBV ruisseau du Guâ), M. Labrieux (Communauté de Communes de l'Estuaire), M. Laporte (commune de Talais), M. Nivard (commune de Saint-Bonnet-sur-Gironde), Mme Quentin (Département Charente-Maritime), M. Tabone (commune de Cubzac-les-ponts).

Parmi le Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Association des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde (en suppléant le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins de Charente-Maritime), Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime (en suppléant la Chambre d'agriculture de Gironde), Chambre de Commerce et d'Industrie de Gironde, Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais, Collectif Estuaire, Fédération de pêche de la Gironde et de protection du milieu aquatique, Fédération des chasseurs de Gironde (en suppléant la Fédération des chasseurs de Charente-Maritime), union maritime et portuaire de Bordeaux, SEPANSO, Vivre avec le Fleuve.


Parmi le Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics

1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 1 représentant de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, 1 représentant de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, 1 représentant de la direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, 1 représentant du grand port maritime de Bordeaux, 1 représentant de l'office français pour la biodiversité.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Saint-André-de-Cubzac le 28 septembre 2021.

Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'ierre JOLY'. The signature is written over a faint, light-colored oval shape.

Pierre JOLY